



**DELIBÉRATION N° 71/2023**

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

**OBJET :**

**RESSOURCES HUMAINES**  
**Modification du tableau des**  
**emplois permanents : création de**  
**poste dans le cadre d'une mobilité**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni  
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 2 juin 2023.

**Étaient présents :** M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – M. Jean-Louis ANTONY – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE – Mme Nadège BROSSEAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO – M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART - M. Julien PIEDPREMIER - M. Yannick ALCACER - M. Emmanuel DENIS – Mme Caroline POULET - Mme Julie FAITOUT - Mme Colette DESJOURS – M. Eric AGBESSI - Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA - M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM – M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS - M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU.

**Était représenté :**

M. Alexis VALLENT par Mme Laurence DUPONT

M. David JARDINE est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;  
Vu le Code général de la fonction publique ;

Rapporteur : Laurent THEVENOT

Dans le cadre d'une mobilité, il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire aux besoins du service éducation enfance et jeunesse afin d'effectuer les missions suivantes étant précisé que celles-ci peuvent être assurées par un agent du cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial (filère animation) :

- Assurer la direction de l'accueil de loisirs de son site d'affectation
- Mener des projets d'animation dans le cadre du projet éducatif du service
- S'intégrer, participer et enrichir la vie de l'équipe d'animation
- Être garant de la sécurité morale, physique et affective des enfants.

En effet, l'agent en poste jusqu'à présent dispose du grade d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe alors que la personne dont le recrutement est envisagé dispose du grade d'adjoint d'animation.

Cette création n'implique pas l'inscription de crédits supplémentaires au budget 2023 et ne modifie pas le nombre d'agents employés jusqu'alors par la Commune.

**Ainsi, le Conseil Municipal, Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :**

- D'autoriser la création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023 d'un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet affecté au service éducation enfance et jeunesse.

Certifié exécutoire  
Reçu en sous-préfecture  
le : 20/06/2023  
Publié ou notifié  
Le : 26/06/2023

Le Maire,  
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Le Maire,  
Laurent THEVENOT

